

**COMpte RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2010**

A 20H30

L'ordre du jour était le suivant :

- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° 47/2010 | Approbation du Conseil Municipal du 15 juillet 2010 |
| N° 48/2010 | Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges |
| N° 49/2010 | Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges |
| N° 50/2010 | Acquisition de rideaux pour l'école primaire - Décision modificative n° 1 au Budget Principal |
| N° 51/2010 | Subvention exceptionnelle à l'école primaire de Pouxeux pour la classe des CM1 - CM2 |
| N° 52/2010 | Révision des redevances de chauffage dues par les locataires des appartements communaux |
| N° 53/2010 | Attribution de subventions par le Conseil Général des Vosges |
| N° 54/2010 | Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de la rue de la Charatte |
| N° 55/2010 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une chaufferie bois et des réseaux de chaleur desservant les bâtiments communaux |
| N° 56/2010 | Décision modificative n°1 au budget Lotissement les Clos et décision modificative n° 2 au Budget Principal |
| N° 57/2010 | Indemnité de conseil au receveur municipal |
| N° 58/2010 | Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet |
| N° 59/2010 | Avenant au contrat d'entretien des installations d'éclairage public |
| N° 60/2010 | Contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire |

CONSEIL MUNICIPAL

mardi 31 août 2010

À 20 heures 30

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	
Jusqu'à la délibération n° 51	16
A compter de la délibération n° 52	17
Absents :	
Jusqu'à la délibération n° 51	3
A compter de la délibération n° 52	2
Votants	18

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le MARDI 31 AOUT 2010 à 20 h 30, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Madame Joëlle BARTH a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRES ENT(E)	EXCUS E(E)	POUVOIR A	ABS ENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	X			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	X			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. M me HANS Louisette, Conseillère M unicipale	X			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller M unicipal	X			
9. M. REMY Daniel, Conseiller M unicipal	X			
10. M me GEORGES Isabelle, Conseillère M unicipale	X			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller M unicipal		X	M. VILLEMIN	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller M unicipal			X jusqu'à la délibération n° 51 puis présent	
13. M. HENRY Alain, Conseiller M unicipal	X			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller M unicipal	X			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller M unicipal	X			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller M unicipal		X		
17. M me GREMILLET Edith, Conseillère M unicipale	X			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller M unicipal	X			
19. M me DA SILVA Lydie, Conseillère M unicipale	X			

Délibération n° 47/2010

Approbation du Conseil Municipal du 15 juillet 2010

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2010

Délibération n° 48/2010

Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la commune de PREY : 92 habitants, située dans le canton de Bruyères. Avec cette nouvelle demande, le Syndicat compterait 504 collectivités adhérentes (453 communes et 51 groupements de communes).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE POUR l'adhésion de la commune de PREY.

Délibération n° 49/2010

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier reçu de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts du SMIC des Vosges.

1 – Afin de pouvoir mener des études concernant l'utilisation de la signature électronique, la mise en place d'un système d'archivage des données et la dématérialisation des actes comptables, il est proposé de modifier l'alinéa b de l'article 2 des statuts du SMIC des Vosges de la manière suivante :

« la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale, à la mise en place d'un système d'archivage des données électroniques, au développement de l'utilisation des signatures électroniques et à la dématérialisation des actes comptables »

2 – Afin de permettre au SMIC des Vosges d'intervenir dans le projet de dématérialisation des marchés publics au profit de ses collectivités adhérentes, il est proposé l'ajout d'un alinéa g dans l'article 2 des statuts du SMIC des Vosges en ces termes :

« la mise en place et la gestion d'un dispositif de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics menées par ses adhérents, conformément aux dispositions du code des marchés publics »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SE PRONONCE POUR les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles qu'elles figurent ci-dessus énoncées.

Délibération n° 50/2010

Acquisition de rideaux pour l'école primaire – Décision modificative n° 1 au Budget Principal

Madame Joëlle BARTH, 5^e Adjoint, expose qu'il serait préférable, plutôt que de remplacer les rideaux de l'école primaire classe par classe, d'acquérir la totalité des tentures pour la rentrée scolaire 2010/2011. Puis elle précise qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget Principal :

Dépenses - programme 247 Mobilier école - Article 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers + 3 850 €

Dépenses - programme 246 Bâtiments communaux - Article 2315 Installations, matériels et outillages techniques - 3 850 €

Délibération n° 51/2010

Subvention exceptionnelle à l'école primaire de Pouxeux pour la classe des CM1 – CM2

QUESTION REPORTEE

Délibération n° 52/2010

Révision des redevances de chauffage dues par les locataires des appartements communaux

Monsieur Michel ROUSSEL, 4^e Adjoint, rappelle que la variation des redevances de chauffage dues par les locataires des appartements communaux est basée sur le prix de vente moyen national du fioul domestique observé en avril pour les livraisons de 2000 à 4999 litres. Puis, il expose que le prix de vente moyen qui s'établissait à 53,66 € TTC en avril 2009 est passé à 72,46 € TTC en avril 2010. Il convient donc d'augmenter les redevances de chauffage de 35,04 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 4 abstentions : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Jean-Louis THOMAS, Jean HANTZ et Jean-François BLUNTZER

DECIDE d'appliquer une hausse de 35,04 %, à compter du 1er septembre 2010, soit :

1) appartements 1 place de la Libération

- 2ème étage :	95,66 €
- 1er étage, côté rue de la gare droite :	59,12 €
- 1er étage, côté rue de la gare gauche :	111,39 €
- 1er étage, côté poste droite :	85,16 €

2) appartements groupe scolaire

- 2ème étage :	100,29 €
- 1er étage :	100,29 €

3) appartement 26 place de la Libération : 115,43 €

Délibération n° 53/2010

Attribution de subventions par le Conseil Général des Vosges

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général des Vosges a accordé à la commune de Pouxeux les subventions suivantes :

Programme	Investissement HT	Subvention Conseil Général des Vosges	Taux
Protection du site de la vallée des noires feignes	124 448,35 €	49 779,00 €	40%
Divers travaux à l'école primaire	13 231,00 €	2 249,00 €	17%
Travaux d'aménagement des écoles maternelle et primaire	8 164,00 €	1 633,00 €	20 %
Requalification de la rue de la Charatte eau potable	200 416 € <u>20 750 €</u>	34 071 € <u>3 528 €</u>	17 % 17 %
Total	221 166 €	37 599 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE de la notification de ces subventions.

Délibération n° 54/2010

Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de la rue de la Charatte

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 26 juillet 2010, il a signé le marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de la rue de la Charatte avec le Bureau d'Etudes Chaussard.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE de la signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de requalification de la rue de la Charatte avec le Bureau d'Etudes Chaussard.

Délibération n° 55/2010

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une chaufferie bois et des réseaux de chaleur desservant les bâtiments communaux

Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, informe l'Assemblée qu'après avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du 26 juillet 2010, il a signé le marché d' Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une chaufferie bois et des réseaux de chaleur desservant les bâtiments communaux, avec le bureau d'études Huguet de Nancy pour un montant de 26 500 €HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND ACTE de la signature du marché d' Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation

d'une chaufferie bois et des réseaux de chaleur desservant les bâtiments communaux, avec le bureau d'études Huguet de Nancy pour un montant de 26 500 €HT.

Délibération n° 56/2010

Décision modificative n°1 au budget Lotissement les Clos et décision modificative n°2 au Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 4 224€ avait été prévue au Budget Primitif du Lotissement les Clos afin de rembourser un trop perçu de subvention du Conseil Général des Vosges. La somme définitive s'élève à 4 225€ et il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n° 1 suivante au Budget du Lotissement les Clos :

Dépenses – Article 65733 Subventions de fonctionnement versées Département	+ 1,00 €
Recettes – Article 74748 Participation Commune	+ 1,00 €

VOTE la décision modificative n°2 suivante au Budget Principal :

Dépenses – Article 6521 Déficit des Budgets annexes	+ 1,00 €
Dépenses – Article 60632 Fourniture de petit équipement	- 1,00 €

Délibération n° 57/2010

Indemnité de conseil au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°31 du 12 mai 2009 qui fixait le montant de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur Denis Bandelier. Conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2003, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec :

- 4 voix contre : Mesdames Isabelle GEORGES et Lydie DA SILVA, Messieurs Daniel REMY et Jean-François BLUNTZER
- 2 abstentions : Messieurs Henri LA VAULLEE et Jean-Louis THOMAS

DECIDE d'attribuer à Monsieur Michel ANDREA, Receveur municipal, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal une indemnité au taux de 50% du maximum prévu par l'arrêté du 16 décembre 1983.

Délibération n° 58/2010

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet

Madame Josette AUBERTIN, 2ème Adjoint, rappelle la délibération n° 03 du 29 janvier 2010 par laquelle le Conseil Municipal a donné son accord pour la création d'un emploi occasionnel d'une durée hebdomadaire de 16H00 pour une durée de 6 mois au plus, soit jusqu'au 31 juillet 2010.

Considérant que l'emploi correspondant reste indispensable à la rentrée scolaire 2010-2011, la commission municipale « personnel et recrutement » a émis un avis favorable pour la création d'un poste d'Adjoint technique à compter du 1er septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de créer un emploi à temps non complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 16H00 à compter du 1er septembre 2010

FIXE ainsi qu'il suite :

- la durée hebdomadaire du poste : 16H00
- la nature des fonctions : entretien des locaux de l'école primaire
- le niveau de rémunération : 1er échelon de l'échelle 3

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er septembre 2010

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Délibération n° 59/2010

Avenant au contrat d'entretien des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'entretien des installations d'éclairage public a été signé le 15 juillet 2009 pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 11 757,88 € avec l'entreprise Réseaux Souterrains Lorrains.

Cette dernière a été reprise par Monsieur MILLOT au sein de la société nouvelle SARL R.S.L. constituée à cet effet dont le capital est détenu par la société EVII et Monsieur MILLOT. Il convient de signer un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer avec la SARL R.S.L. sise 9 rue du Pré du Puits – 88390 Les Forges un avenant au contrat d'entretien des installations d'éclairage public.

Délibération n° 60/2010

Contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de ses délégations, il a signé un contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2010-2011 avec la SARL Cuisine d'un jour, Madame Claire GUERIN, au tarif de 3,40€TTC le repas.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Madame Claire GUERIN pour un tarif de 3,40 €TTC par repas fourni au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2010-2011.

PREFECTURE DES VOSGES

D.R.C.L. 1

Reçu le 1er septembre 2010

REPUBLIQUE FRANÇAISE